



CC du Castelbriantais (Siren : 244400487)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Châteaubriant
Arrondissement	Châteaubriant
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	24/12/1993
Date d'effet	24/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Alain HUNAULT

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	5 rue Gabriel Delatour
Numéro et libellé dans la voie	BP. 203
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44146 CHATEAUBRIANT
Téléphone	02 28 04 06 33
Fax	02 40 81 27 67
Courriel	direction.generale@cc-castelbriantais.fr
Site internet	www.cc-castelbriantais.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	34 155
-----------------------------	--------

Densité moyenne 54,66

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Châteaubriant (214400368)	12 630
44	Erbray (214400541)	3 044
44	Fercé (214400582)	498
44	Grand-Auverné (214400657)	824
44	Issé (214400756)	1 860
44	Juigné-des-Moutiers (214400780)	359
44	La Chapelle-Glain (214400319)	839
44	La Meilleraye-de-Bretagne (214400954)	1 374
44	Louisfert (214400855)	924
44	Moisdon-la-Rivière (214400996)	1 980
44	Noyal-sur-Brutz (214401127)	597
44	Petit-Auverné (214401218)	440
44	Rougé (214401465)	2 305
44	Ruffigné (214401481)	731
44	Saint-Aubin-des-Châteaux (214401531)	1 653
44	Saint-Julien-de-Vouvantes (214401705)	939
44	Soudan (214401994)	2 081
44	Soulvache (214402000)	404
44	Villepot (214402182)	673

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Coordonner la mise en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau dans le cadre de la loi du 07 janvier 1992 sur l'eau.</i>
- Assainissement non collectif <i>-Contrôle de l'assainissement autonome sur le territoire de la Communauté des communes du Castelbriantais. -Création et gestion du Service Public d'Assainissement Autonome.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales.</i>
- Autres actions environnementales <i>Création de Zones de Développement Eolien.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale

*Action sociale: Personnes âgées, petite enfance et jeunesse et aide sociale. 1- Personnes âgées: -Participation au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique par l'octroi de concours financiers. 2- Jeunesse et petite enfance: a-Jeunesse: -Création d'un service "jeunesse" qui assurera notamment l'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires et l'organisation de loisirs sur le territoire de la communauté de communes, soit directement, soit dans le cadre de convention de partenariat avec les associations. -Conduite d'actions et de programmes concertés d'animation et de loisirs. -Actions en faveur des programmes d'animation engagés et organisés par les associations partenaires. -Contractualisation avec les organismes finançant des actions sociales et d'animation en faveur de la jeunesse. -Mise en place d'une coordination de la politique jeunesse sur le territoire et d'un service d'appui auprès des associations oeuvrant dans ce domaine. -Participation au fonctionnement des organismes gestionnaires des centres de loisirs et des associations intervenant en faveur des jeunes dans le cadre du projet jeunesse de la Communauté des Communes du Castellbriantais sur délibération expresse. b-Petite enfance: -Mise en place d'un service d'accueil et d'animation de la petite enfance par la création et la gestion d'équipement et de services. -Actions en faveur des associations gestionnaires de services en faveur de la petite enfance. -Actions en faveur de la ludothèque Planète Jeux et l'Association des Assistantes Maternelles. 3- Aide sociale: -Actions en faveur des associations intervenant auprès des personnes handicapées et des associations d'insertion sur le territoire de la communauté de communes.*

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*1- Les actions de développement économique (industriel, artisanal, commercial et agricole) comprennent notamment: -La promotion du territoire et de ses entreprises, -Les interventions dans le domaine économique, par l'attribution d'aides directes et indirectes aux entreprises, -La construction et la location d'ateliers relais, -Actions en faveur du comité de la Foire de Béré. 2- La formation professionnelle et l'emploi: -Concourir à l'amélioration de la formation professionnelle, par la réalisation de pôles de formation, -Gestion de la Maison de l'emploi et de la formation, -Actions en faveur des dispositifs d'aide à la formation et à l'emploi, -Actions en faveur de la Mission Locale -Actions en faveur de l'A.C.P.M. 3- Fonds de concours en faveur des communes et opérations intercommunales -La communauté de communes est compétente pour attribuer des fonds de concours à ses communes membres afin de contribuer à la réalisation et au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun conformément à l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales. -La communauté de communes pourra réaliser des opérations intercommunales. Dans ce cas la maîtrise d'ouvrage sera clairement identifiée et chaque opération fera l'objet d'une convention de mandat. 4- Actions de coopération internationale engagées en faveur de la Communauté Rurale de Développement de SAMAYA (Guinée).*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Culture: 1- Lecture publique: -Organisation et gestion du service public de la lecture publique. -Etudes de programmation visant à créer et à gérer un réseau de bibliothèques sur la communauté de communes puis réalisation, gestion et entretien de la Médiathèque centrale, gestion des bibliothèques et des points de lecture. -Mise en réseau du service sur le territoire de la communauté de communes en partenariat avec les autres communautés de communes du Pays de Châteaubriant. 2- Musique, danse, art dramatique et arts plastiques: -Fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Castellbriantais à compter du 1er septembre 2002. -Soutenir la découverte et la pratique d'activités artistiques dans l'ensemble des communes de la communauté de communes par l'intervention dans les écoles de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique Castellbriantais et la création d'antennes en vue de favoriser l'enseignement artistique spécialisé en partenariat avec les associations. 3- Action culturelle: -Participation aux manifestations culturelles organisées par les communes membres ou par des associations de la communauté de communes par l'octroi de concours financiers. -Programmation et animation culturelle: organisation de manifestations culturelles sur le territoire de la communauté de communes. -Gestion d'une maison de Pays. 4- Actions en faveur des activités de diffusion cinématographique.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Sport: -Construction et gestion directe ou indirecte d'un complexe aquatique ludique et d'apprentissage de la natation. La piscine "Espace Dauphins" de la Ville de Châteaubriant sera transférée à la communauté de communes du Castelbriantais dès la mise en service de la nouvelle piscine. -Construction et gestion d'équipements correspondant à des activités sportives actuellement inexistantes et intéressant au moins l'ensemble des communes d'un même canton.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*Culture: 1- Lecture publique: -Organisation et gestion du service public de la lecture publique. -Etudes de programmation visant à créer et à gérer un réseau de bibliothèques sur la communauté de communes puis réalisation, gestion et entretien de la Médiathèque centrale, gestion des bibliothèques et des points de lecture. -Mise en réseau du service sur le territoire de la communauté de communes en partenariat avec les autres communautés de communes du Pays de Châteaubriant. 2- Musique, danse, art dramatique et arts plastiques: -Fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'art Dramatique du Castelbriantais à compter du 1er septembre 2002. -Soutenir la découverte et la pratique d'activités artistiques dans l'ensemble des communes de la communauté de communes par l'intervention dans les écoles de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique Castelbriantais et la création d'antennes en vue de favoriser l'enseignement artistique spécialisé en partenariat avec les associations. 3- Action culturelle: -Participation aux manifestations culturelles organisées par les communes membres ou par des associations de la communauté de communes par l'octroi de concours financiers. -Programmation et animation culturelle: organisation de manifestations culturelles sur le territoire de la communauté de communes. -Gestion d'une maison de Pays. 4- Actions en faveur des activités de diffusion cinématographique.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale tel que prévu aux articles L.122 à L.122.19 du code de l'urbanisme.*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Tourisme

*1- Office de tourisme intercommunal ayant pour missions: -l'accueil et l'information des touristes, -la promotion touristique du territoire communautaire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, -la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local, -l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique, -la participation aux travaux d'inscription des Marches de Bretagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, -la commercialisation des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre 1er du livre II du code du tourisme, -l'examen des projets d'équipements collectifs touristiques. 2- Conduite et réalisation de toute opération d'intérêt communautaire inscrite au Plan Directeur du Tourisme. Sont d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement et de gestion inscrites au Plan Directeur du Tourisme, définissant la nature des actions à réaliser d'intérêt communal ou communautaire. Ce document devra être approuvé par les conseils municipaux dans les conditions fixées à l'article L.5214-16 du CGCT. 3- Actions en faveur de l'Association pour le Développement du Tourisme. 4- Gestion du musée René Guy Cadou à Louisfert.*

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*- Elaboration des PLH prévus aux articles L.302 à L.309 du code de la construction et de l'habitation, et des OPAH. - Mise en place d'un observatoire de l'habitat.*

- Politique du logement social

*- Actions en faveur des associations gestionnaires des foyers de jeunes travailleurs. - Actions en faveur d'organismes concourant à la politique du logement: ADIL et ALJC.*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*- Elaboration des PLH prévus aux articles L.302 à L.309 du code de la construction et de l'habitation, et des OPAH. - Mise en place d'un observatoire de l'habitat.*

<b>Infrastructures</b>
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>Gestion et entretien du foirail de Châteaubriant.</i>
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Constitution du Pays de Châteaubriant et Contrats Régionaux de Développement: -La communauté de communes incluse dans le périmètre du Pays de Châteaubriant pourra adhérer, dans les conditions définies par l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales, à une structure gestionnaire de la politique contractuelle telle que définie par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 et par l'article 5 du décret n°2000-909 du 19 septembre 2000. -Suivi et gestion des actions inscrites dans les politiques contractuelles. -Participation au fonctionnement du Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Nouvelles techniques d'information et de communication: -Toute action en faveur des NTIC. -Mise en réseau des administrations et des établissements publics dans le cadre des techniques d'information et de communication. -Aménagement et gestion d'un Cyber-Centre.</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>- Réaliser une étude de faisabilité relative à l'implantation de sites d'accueil pour les gens du voyage puis réalisation d'un site d'accueil, entretien et gestion.</i>
- Autres <i>1- Aménagement rural notamment en favorisant, par des études, l'aménagement rural des communes membres et le renforcement de l'identité paysagère. 2- Fourrière animale: -Gestion de la fourrière animale -Réaliser une étude visant à créer une nouvelle fourrière et construction de cet équipement -Actions en faveur de l'association AID ANIMAUX</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat mixte d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS) (254402530)	SM ouvert	421 362
44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique SYDELA (200014926)	SM fermé	623 473
44	Syndicat mixte aéroportuaire (200028827)	SM ouvert	1 748 927
44	Syndicat Mixte Le Pays de Châteaubriant (254402746)	SM fermé	59 807

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)